



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté préfectoral n° DDT - 69-2021-03-22-00018 relatif à la délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon

Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L133-7 à L133-9 et L271-4 ,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Lyon en date du 19 novembre 2020 proposant de délimiter plusieurs zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon ,

VU le rapport d'expertise du 11 décembre 2014 du laboratoire Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement confirmant la présence de mэрule rue Baraban à Lyon 3ème ,

VU le rapport du 19 décembre 2014 de la société Gaty confirmant la présence de mэрule dans un immeuble d'habitation grande rue de la Croix Rousse à Lyon 4ème ,

VU les rapports d'analyses du laboratoire Eurofins Expertises Environnementales confirmant la présence partielle de mэрule dans certains immeubles d'habitation, situés rues :

- Saint-Cyr à Lyon 9ème, rapport du 22 décembre 2014 ,
- Chariot d'Or à Lyon 4ème, rapport du 10 février 2015,
- Ferdinand Buisson à Lyon 3ème, rapport du 16 février 2016.

VU le rapport d'analyse du 29 août 2016 du cabinet MARTINET confirmant la présence de mэрule route de Vienne à Lyon 7ème ,

VU le rapport d'état parasitaire du 16 octobre 2016 de la société JB DIAGNOSTICS confirmant la présence de mэрule dans un immeuble d'habitation rue du Mail à Lyon 4ème ,

VU les rapports d'analyses de la Station d'Etudes Mycologiques des Hautes Vosges confirmant la présence de mэрule dans certains immeubles d'habitation, situés :

- Cours Bayard à Lyon 2ème ; rapport du 3 novembre 2016,
- Rue de Condé à Lyon 2ème ; rapport du 6 février 2019,
- Place de Notre Dame sur l'île Barbe à Lyon 9ème ; rapport du 11 avril 2019,
- Rue Molière à Lyon 6ème ; rapport du 7 février 2020,
- Passage Richan à Lyon 4ème ; rapport du 20 avril 2020.

VU les rapports d'état parasitaire de la société DIAGNOSTICS VEROONE confirmant la présence de mэрule dans certains immeubles d'habitation, situés rues :

- Laurencin à Lyon 2ème, rapport du 21 février 2017,
- Grande rue à Lyon 4ème, rapport du 18 octobre 2018.

VU les rapports d'expertise du cabinet MARTINET confirmant la présence de mэрule dans certains immeubles d'habitation, situés :

- Rue Dauphiné à Lyon 3ème, rapport du 31 mars 2017,
- Rue Josephin Soulary à Lyon 4ème, rapport du 21 mars 2018,
- Rue Félix Faure à Lyon 3ème, rapport du 15 novembre 2019,
- Quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er}, rapport du 18 mai 2020.

VU le compte-rendu de visite du 24 janvier 2017 et le procès-verbal de constatation du 27 octobre de Mme Diana SEPULVEDA, ingénieure territoriale assermentée au service santé-environnement de la Ville de Lyon, confirmant la présence de mэрule dans un immeuble d'habitation rue Clos Suiphon à Lyon 3ème ,

VU le rapport d'état parasitaire du 5 mars 2019 du cabinet AGENDA DIAGNOSTICS confirmant la présence de mэрule dans un immeuble d'habitation rue Cuvier à Lyon 6ème .

CONSIDÉRANT que la présence de mэрule est confirmée dans plusieurs immeubles de la ville de Lyon, distants les uns des autres ,

CONSIDÉRANT que la mэрule est un champignon lignivore, se développant en excès d'humidité, capable de transporter de l'eau et de s'étendre dans des bâtiments contigus ,

CONSIDÉRANT que la densité urbaine est forte à Lyon ,

ARRÊTE

Article 1 : Les zones de présence d'un risque de mэрule, indiquées sur les plans annexés, sont les suivantes :

- Lyon 1er- zone 1, délimitée par la rue Saint-Benoit, le quai Saint-Vincent et le passage Gonin ;
- Lyon 2ème- zone 1, délimitée par les rues Laurencin, des Remparts d'Ainay, de la Charité et le quai Dr. Gailleton ;
- Lyon 2ème- zone 2, délimitée par les rues Smith et Casimir Périer et les cours Bayard et Charlemagne ;
- Lyon 2ème- zone 3, délimitée par les rues de Condé, de Castries, d'Enghien et la rue Vaubecour ;
- Lyon 3ème- zone 1, délimitée par les rues Baraban, Antoine Charial, Etienne Richerand et la rue Paul Bert ;
- Lyon 3ème- zone 2, délimitée par les rues Ferdinand Buisson, Bonnand et l'avenue du Château ;
- Lyon 3ème- zone 3, délimitée par les rues du Dauphiné, Docteur Vaillant, Villebois-Mareuil et l'impasse Lacombe ;
- Lyon 3ème- zone 4, délimitée par les rues Verlet Hanus, Clos Suiphon, Paul Bert et la rue Duguesclin ;
- Lyon 3ème- zone 5, délimitée par les rues Turbil, Paul Bert, Meynis et par l'avenue Félix Faure ;
- Lyon 4ème- zone 1, délimitée par les rues du Chariot d'Or, de Nuits, Durmont d'Urville et la rue de Belfort ;
- Lyon 4ème- zone 2, délimitée par les rues du Mail, Pailleron et la Grande rue de la Croix-Rousse ;
- Lyon 4ème- zone 3, délimitée par les rues Dumenge, du Pavillon, d'Austerlitz et la rue du Mail ;
- Lyon 4ème- zone 4, délimitée par la rue Josephin Soulary de part et d'autre du passage des Gloriettes ;
- Lyon 4ème- zone 5, délimitée par les passages Richan et Claude-Louis Perret, la Grande rue de la Croix-Rousse et la rue de Belfort ;
- Lyon 6ème- zone 1, délimitée par les rues Cuvier, Masséna, et la rue Bossuet ;
- Lyon 6ème- zone 2, délimitée par les rues Fénelon, Pierre Corneille, Molière et le cours Lafayette ;
- Lyon 7ème- zone 1, délimitée par les rues Faidherbe, du Général de Miribel et la route de Vienne ;
- Lyon 9ème- zone 1, délimitée par la rue de Saint-Cyr et la rue Antonin Laborde ;
- Lyon 9ème- zone 2, délimitée par la place de Notre Dame, l'impasse de Saint Loup et le chemin du Bas Port.

Article 2 :

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans l'une des zones délimitées en article 1, le vendeur doit fournir une information sur la présence d'un risque de mэрule.

Ce dispositif d'information est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

Article 3 :

L'arrêté n°69-2019-04-05-002 du 28 février 2020 portant sur la délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur la commune de Lyon est abrogé.

Article 4 :

Monsieur le directeur départemental des territoires et Monsieur le Maire de la commune de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le
Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint.

22 MARS 2021

Clement VIVES

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).



Numéros et rues concernés :

Quai Saint-Vincent :
32-32bis-33-34-35-36

Rue Saint-Benoît :
1-3

Pour le préfet
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

Clément VIVÈS

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 2ème - Zone 1



Numéros et rues concernés :

Rue Laurentin :
2-4-6-8-10-12-14-16

Quai Dr. Gailleton :
29-30

Rue des Remparts d'Ainay :
35-37-39-41-43-45-47-49

Rue de la Charité :
21-23-25

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

Clément VIVÈS



Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : Cadastre © DGP - 2017 © IGH Paris - Protocole IGH/MEDDTL/MAAPRAT octobre 2011



Numéros et rues concernés :

Cours Bayard :
6-8-10-12-14-16

Rue Smith :
42-44-46-50-54-54B

Rue Casimir Périer :
13-15-19-21-23

Cours Charlemagne :
69-71-73-75-77-79-81-81B-83

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint,

Clément VIVÈS



VILLE DE
LYON

Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-Ignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Références : Cadastre © DGF - 2017, © IGH Paris - Protocole IGH/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011



Numéros et rues concernés :

Rue de Condé :
5-7-9

Rue de Castries :
6-8-10

Rue de Vaubecour :
33-33bis-35

Rue de Enghien :
10

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint,


Clément VIVES

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 3ème - Zone 1



- Numéros et rues concernés :
- Rue Baraban :
112-118-122-124-126-128 -130-132
 - Rue Antoine Charial :
40-42-50-54
 - Rue Etienne Richerand :
75-77-77b-79-81-81b-83
 - Rue Paul Bert :
241-241b-243-245-247-249-251-253
 - Impasse de l'Ordre

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

Clément VIVÈS

VILLE DE LYON Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-lignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : à compléter, exemple : Cadastre © DGFiP - 2015 (Millesime du référentiel), BDTOPO © - 2014 (Millesime du référentiel), SCAN 25 © - 2014 (Millesime du référentiel), © IGN Paris - Protocole IGN/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011

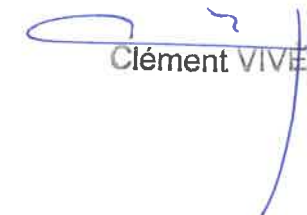
ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 3ème - Zone 2



- Numéros et rues concernés :
- Rue Ferdinand Buisson :
21-23-25-27-29-31-33-35-37-37b
 - Rue Bonnard :
53-53b-55-57
 - Avenue du Château :
28-28b-30-32-34-36-38

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint,


Clément VIVES

 **VILLE DE LYON**
Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-lignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : à compléter, exemple : Cadastre © DGFiP - 2015 (Millesime du référentiel), BDTopo © 2014 (Millesime du référentiel), SCAN 25 © 2014 (Millesime du référentiel), © IGN Paris - Protocole IGN/MEDDTL/MAAPRAT, octobre 2011

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 3ème - Zone 3



Numéros et rues concernés :

Rue Verlet Hanus :
16-18

Rue Clos Suiphon :
18-20-20B-22-24-26-28

Rue Paul Bert :
75-79

Rue Duguesclin :
247-249-251-253-255-257-259-261

Pour le préfet
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint,

Clément VIVÈS

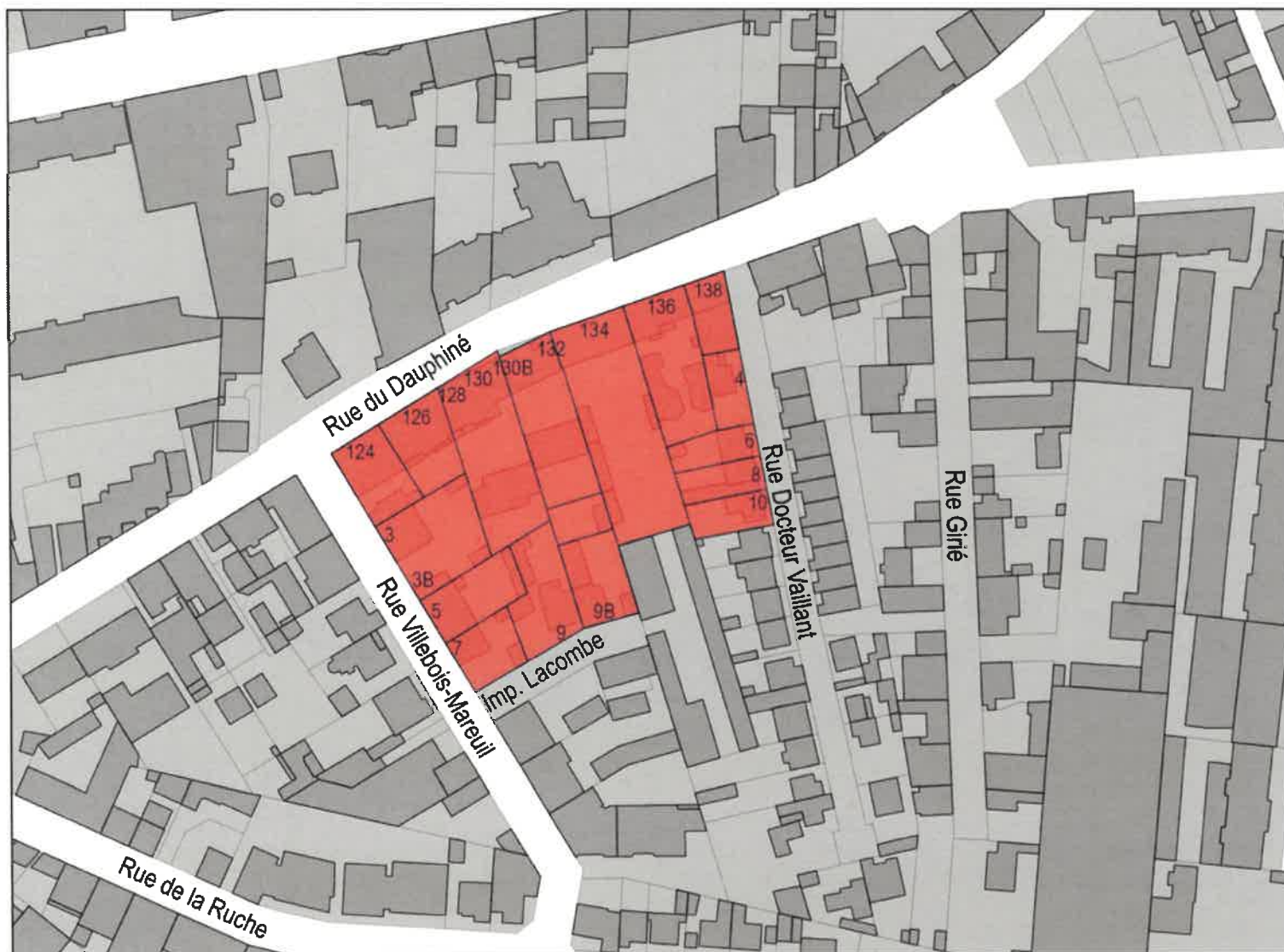


VILLE DE
LYON

Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-Ignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Relevés : Cadastre © DGFIP - 2017. © IGE Paris - Protocole IGI/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011



Numéros et rues concernés :

Rue du Dauphiné :
124-126-128-130-130B-132-134-136
-138

Rue Docteur vaillant :
4-6-8-10

Impasse Lacombe :
9-9B

Rue Villebois-Mareuil :
3-3B-5-7

Pour le préfet,
Le sous-préfet
Secrétaire général adjoint,

Clément VIVES



VILLE DE
LYON

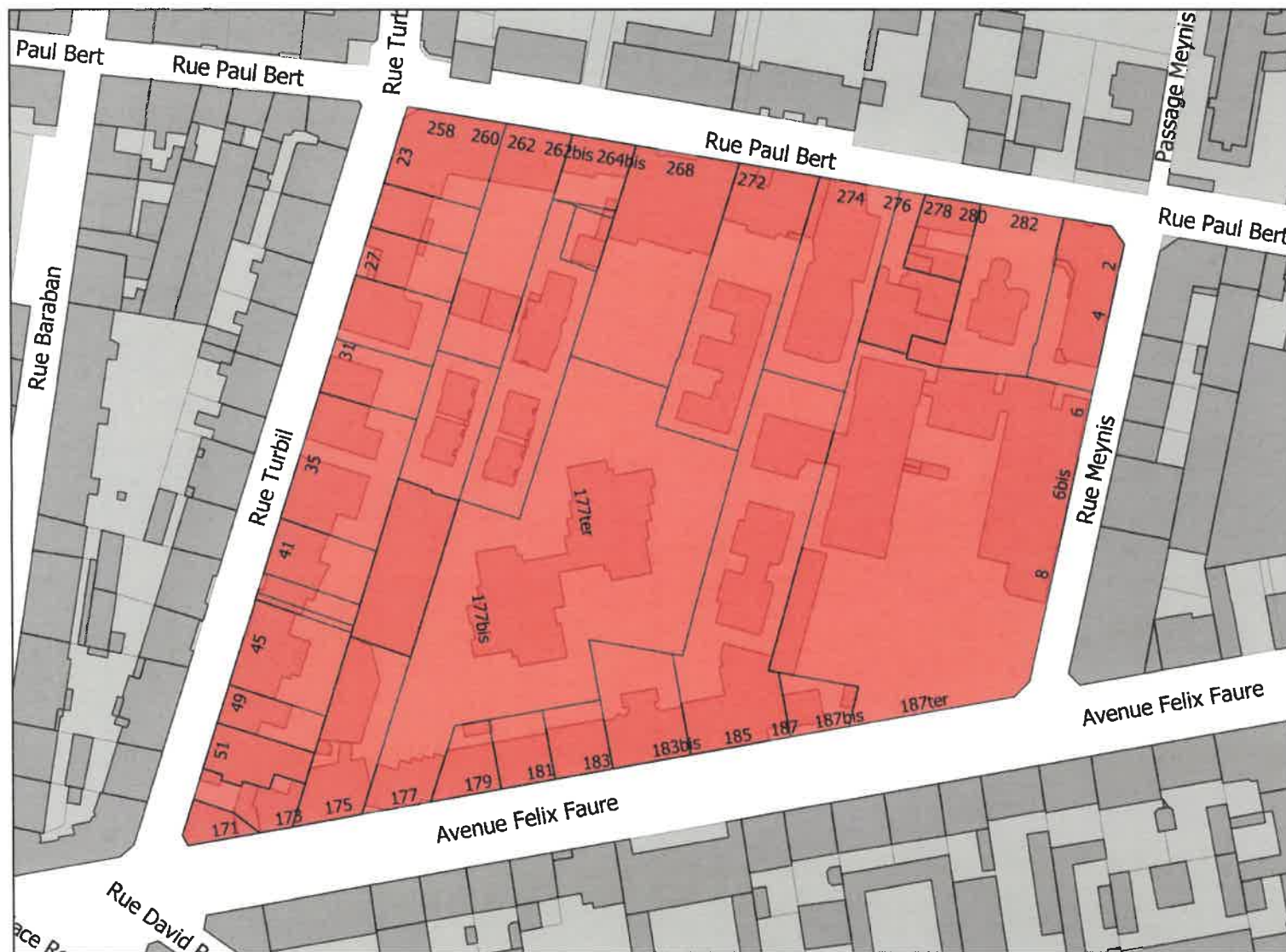
Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-Ignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Referentiels : Cadastre © DGF - 2017 © IGN Paris - Protocole IGR/MEDDTL-MAAPRAT, octobre 2011

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 3ème - Zone 5



Numéros et rues concernés :

Avenue Felix Faure :
 171-173-175-177-179-
 181-183-183b-185-187-
 187b-187t

Rue Meynis :
 2-4-6-6b-8

Rue Paul Bert :
 258-260-262-262b-264b-
 268-272-274-276-278-280-
 282

Rue Turbil :
 23-27-31-35-41-45-49-51

Pour le préfet,
 Le sous-préfet,
 Secrétaire général adjoint.


 Clément VIVÉS
 VILLE DE LYON
 Direction de l'Écologie Urbaine
 Service Santé Environnement
 Section Xylophages-lignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : Cadastre © DCFP - 2019, © IGL Paris

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

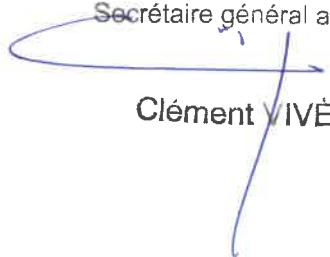
LYON 4ème - Zone 1



Numéros et rues concernés :

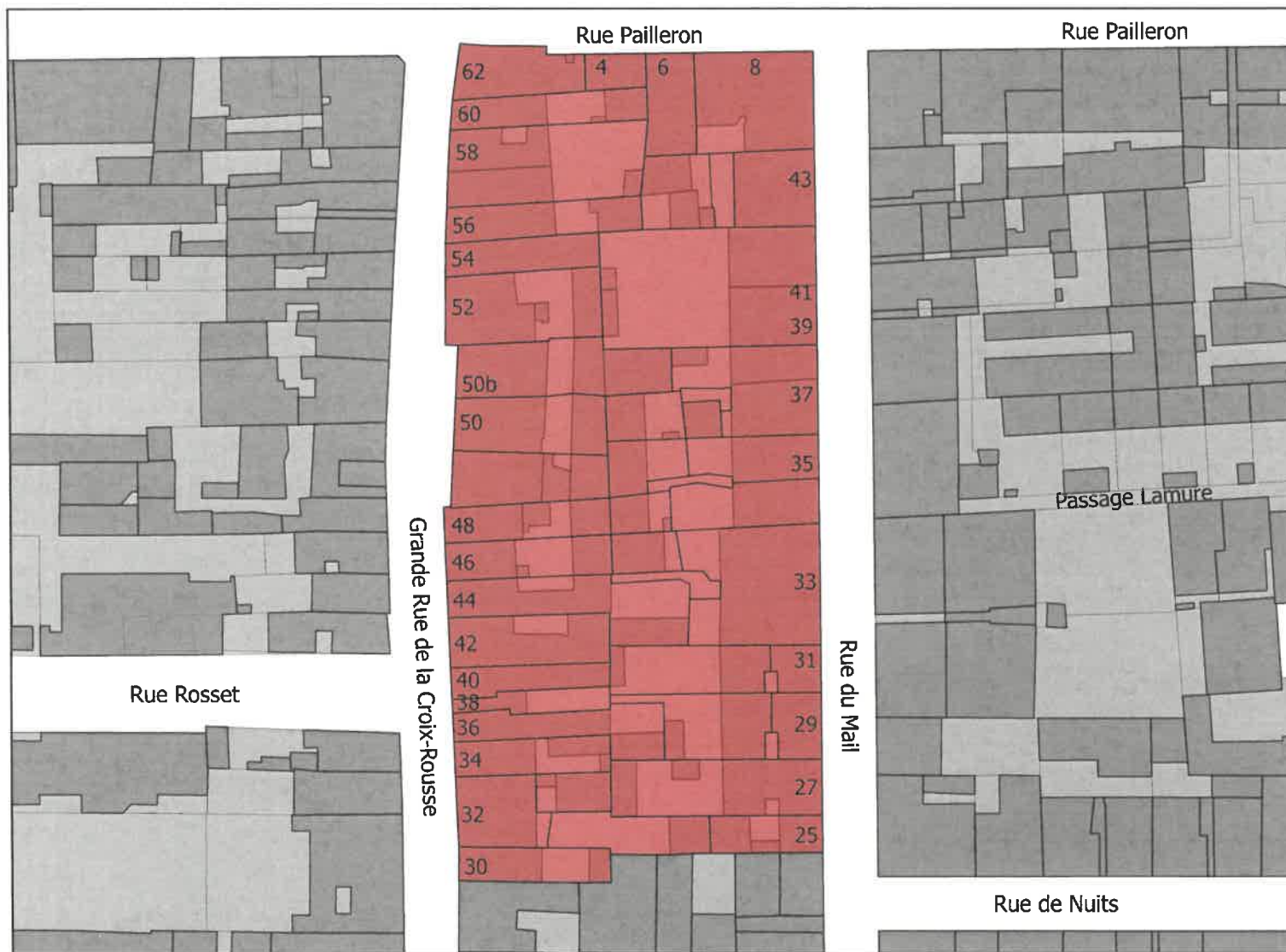
Rue du Chariot d'Or :
17-19-21-23

Rue de Nuits :
8-10-14

Pour le préfet,
 Le sous-préfet,
 Secrétaire général adjoint,

 Clément VIVÉS

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 4ème - Zone 2



Numéros et rues concernés :

Grande Rue de la Croix-Rousse :
30-32-34-36-38-40-42-44-46-
48-50-50b-52-54-56-58-60-62

Rue du Mail :
25-27-29-33-35-37-39-41-43

Rue Pailleron :
4-6-8

Pour le préfet
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint :

Clément VIVÈS



Numéros et rues concernés :

Rue Dumenge :
2-4-6

Rue du Pavillon :
1-3-5-7-9

Rue d'Austerlitz :
1-3

Rue du Mail :
2-4-6-8

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

Clément VIVÈS



VILLE DE
LYON

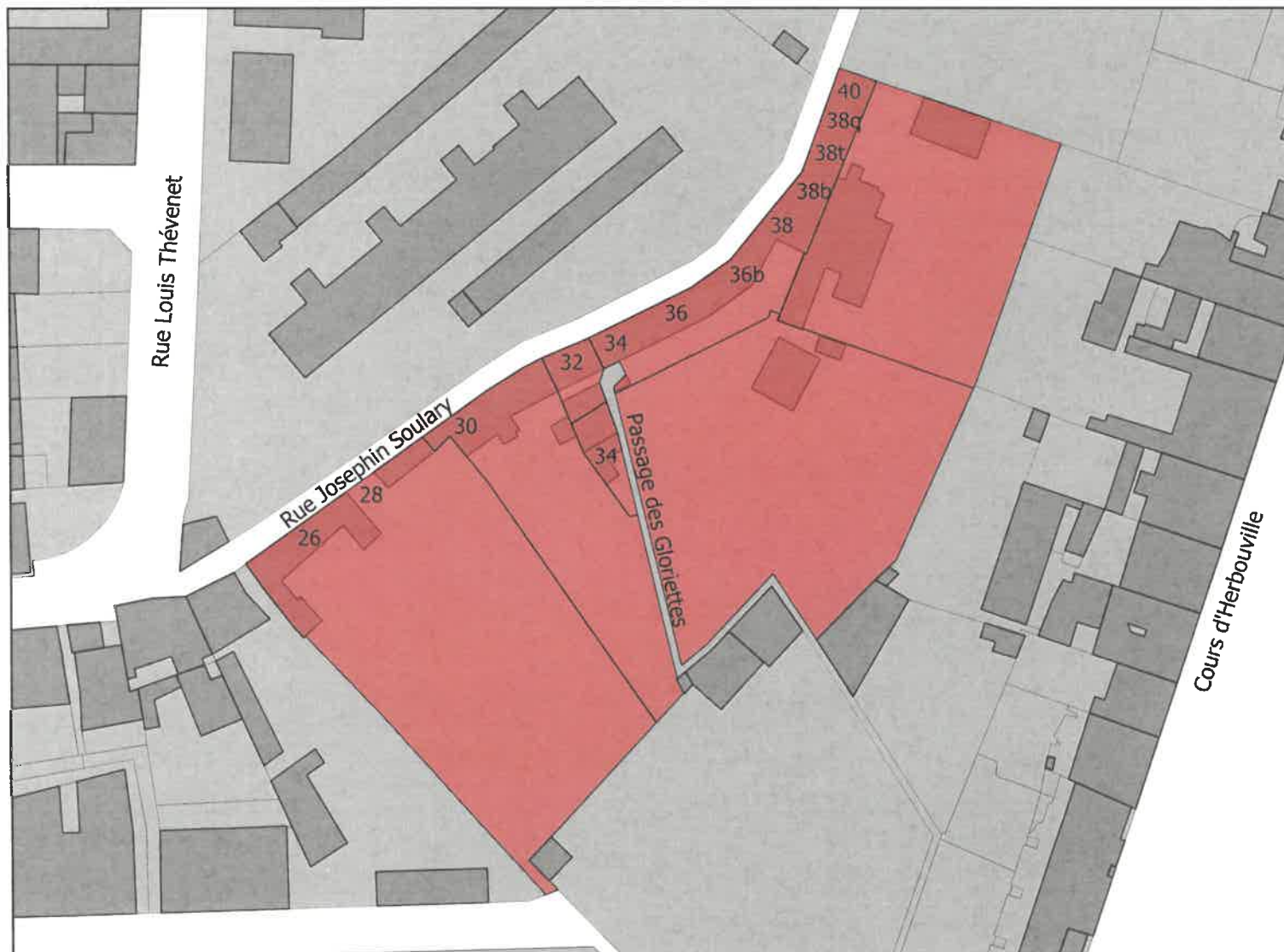
Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-Ignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Références : Cadastre © DGFIP - 2017 - © IGN Paris - Protocole ICI/MEDDTL-MAAPRAT octobre 2011

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 4ème - Zone 4



Numéros et rues concernés :

Rue Josephin Soulyary :
26-28-30-32-34-36-36b-38-38b-
38t-38q-40

Passage de Gloriette :
34

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint,

Clément VIVÈS

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 4ème - Zone 5



- Numéros et rues concernés :
- Rue Belfort :
51-53
 - Passage Claude Louis Perret :
5-7-9-11-13-15
 - Grand Rue de la Croix-Rousse :
90-92-96
 - Passage Richan :

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint.


Clément VIVIER

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 6ème - Zone 1



Numéros et rues concernés :

Rue Cuvier :
137-141-143-145-147-149

Rue Masséna :
60-62-64

Rue Bossuet :
98-100-102-104-106

Pour le préfet,
Le sous-préfet
Secrétaire général adjoint

Clément VIVÉ

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 6ème - Zone 2



Numéros et rues concernés :

Rue Fénelon :
4

Rue Pierre Corneille :
60-62-64

Cours Lafayette :
11-13-15

Rue Molière :
55-57-59

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

Clément VIVES

VILLE DE LYON Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-lignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : Cadastre © DGFIP - 2019, © IGN Paris



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 7ème - Zone 1



Numéros et rues concernés :

Rue Faidherbe :
2-6

Rue du Général de Miribel :
18-20-26-28-30-32

Route de Vienne :
73-75-77-79-81-83-85-87-89-91

Pour le préfet,
Le sous-préfet,
Secrétaire général adjoint

Clément VIVES

 **VILLE DE LYON** Direction de l'Écologie Urbaine
Service Santé Environnement
Section Xylophages-Ignivores

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Représentés : Cadastre © DGPR - 2017 © IGI Paris - Protocole IGI/MEDDTL/MAAPRAT, octobre 2011

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 9ème - Zone 1



Numéros et rues concernés :

Rue de Saint-Cyr :
202-102b-110-112-114b-116

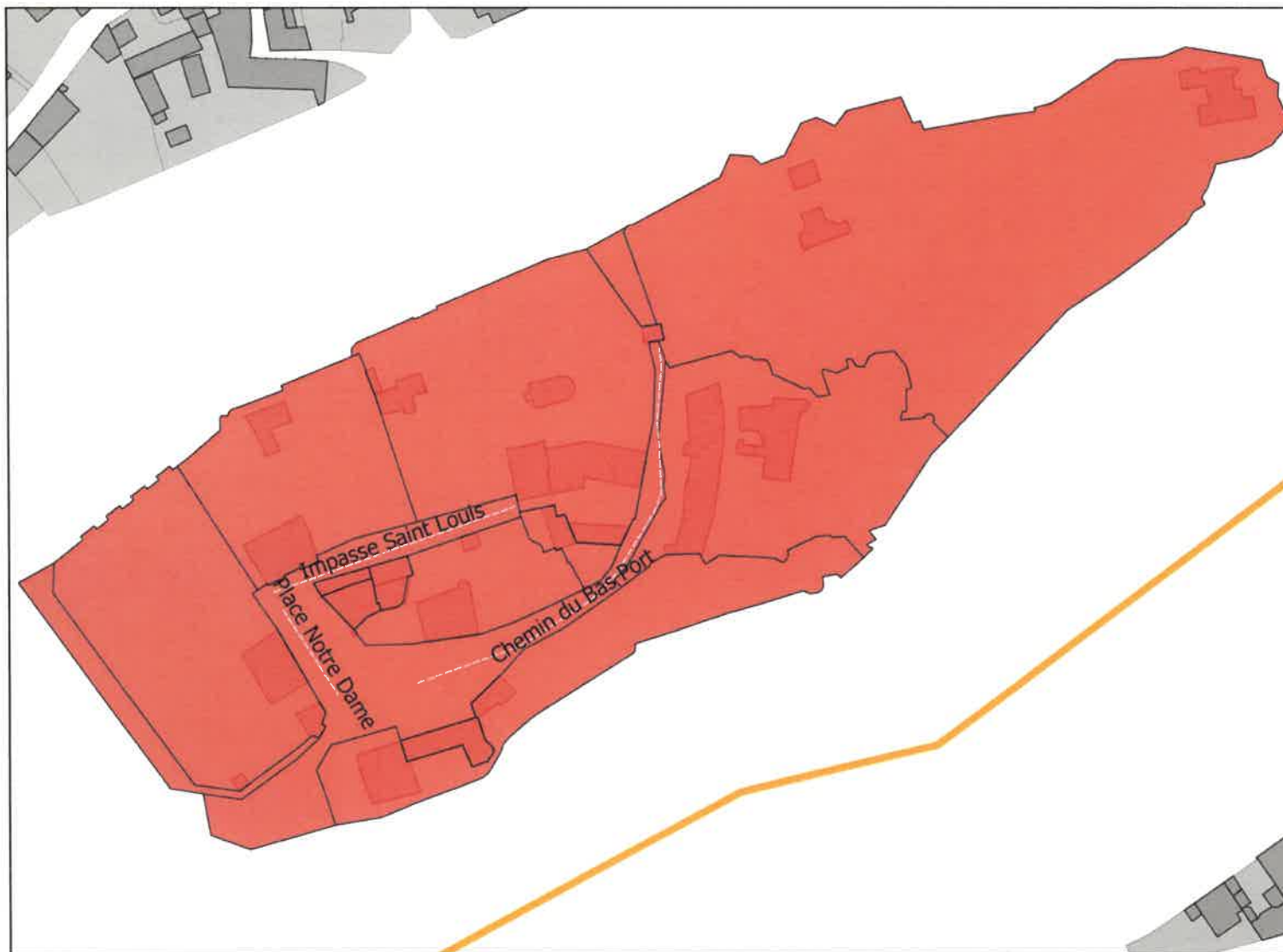
Rue Antonin Laborde :
27-27b-29

Impasse Louis Pasteur

Pour le préfet
Le secrétaire général
Clément VIVÉS

ZONE DE PRÉSENCE D'UN RISQUE DE MÉRULE

LYON 9ème - Zone 2



Numéros et rues concernés :
Place de Notre Dame,
impasse de Saint Loup et
chemin du Bas Port

Pour le préfet,
Le sous-préfet
Secrétaire général
Clément VIVCO

Sources des données : Ville de Lyon - Autorisation de diffusion : Libre - Reproduction : Libre

Référentiels : Cadastre © DGFiP - 2017, © IGH Paris - Protocole IGH/MEDDTL-WAAPRAT, octobre 2011